

La constitution

Bretagne, les États-Unis ont adopté une modification constitutionnelle précisant que les sénateurs doivent être élus par vote populaire dans chaque état.

Monsieur le Président, nous n'avons pas encore suivi l'exemple de la Grande-Bretagne ni celui des États-Unis. Pourquoi les Canadiens se sont-ils contentés de laisser le Sénat dans son état original malgré les changements importants qui ont eu lieu au Royaume-Uni et aux États-Unis? La raison, c'est que le Sénat a été passif la plupart du temps. Il ne mettait pas de bâtons dans les roues des députés qui eux sont élus. Par conséquent, personne ne s'est donné la peine ou n'a été forcé de prendre l'initiative de modifier le Sénat. Voilà la raison principale. Le caucus libéral actuel est composé en majeure partie de sénateurs. Il y a 72 sénateurs. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a 72 sénateurs dans son caucus et je pense . . .

M. Hnatyshyn: Trente-neuf députés.

M. Crosbie: . . . trente-neuf députés en plus de lui à la Chambre des communes. Il y a plus de sénateurs que de députés libéraux, 72 pour 40 députés. On comprend donc aisément le dilemme dans lequel se trouve le chef de l'opposition à cause de cette situation. Il est dominé par le Sénat et le Sénat domine son caucus. Les sénateurs, la clique, qui exercent le pouvoir au Sénat, l'exercent également au caucus libéral, ce qui enferme le chef de l'opposition dans un dilemme. C'est pourquoi nous le verrons faire aujourd'hui tout son possible pour retarder cette mesure législative, pour nous empêcher de poursuivre notre tâche et de mettre le Canada à l'heure du XX^e siècle sur les plans électoral et démocratique. C'est pourquoi le chef de l'opposition fera probablement tout son possible pour proposer des amendements, pour fausser le principe de cette résolution, pour permettre à la clique de continuer à dominer le Sénat et d'aller à l'encontre de la volonté du peuple comme bon lui semble. Je comprends l'embarras du chef de l'opposition qui se trouve dans un tel dilemme. Je me trompe peut-être. Il sera peut-être la réincarnation de George Washington, avec ses fausses dents de bois et tout; il deviendra peut-être le père de ce pays.

Je suis en faveur du Sénat, monsieur le Président. Je crois qu'il joue un rôle utile. Il étudie et examine de près les mesures législatives. Les comités sénatoriaux ont fait de l'excellent travail. J'ai lu des rapports excellents, comme tout le monde, préparés par les comités sénatoriaux. Ce sont des rapports minutieux. Certains sont connus à l'étranger. Il faut toutefois admettre que la méthode de recrutement des sénateurs est antidémocratique. Le pouvoir du Sénat est par conséquent affaibli parce qu'il n'a pas l'appui manifeste des Canadiens.

D'habitude, le Sénat hésite à aller à l'encontre des désirs de la Chambre élue. Mais de temps en temps, il a fait du tort à la démocratie parlementaire. Tout se passe tranquillement lorsque le même parti est majoritaire à la Chambre des communes et au Sénat. En pareil cas, il y a peu de problèmes. Les Canadiens ont tendance à oublier que le Sénat possède ce pouvoir de veto absolu, étant donné qu'il ne l'exerce pas et c'est ce qui

s'est passé depuis 1965 jusqu'en 1985, sauf pendant les huit mois où le pouvoir a changé de main.

M. Hnatyshyn: Neuf mois.

M. Crosbie: Ce n'était pas neuf mois mais huit, le temps de concevoir.

M. Hnatyshyn: Il m'a semblé que c'était neuf mois.

M. Crosbie: Mais ce n'était pas assez pour accoucher. Vous vous en souviendrez.

Nous savons tous que ces 20 dernières années, la majorité libérale au Sénat n'a jamais osé critiquer ou contester les mesures prises par le gouvernement et la majorité libérale à la Chambre des communes. Par conséquent, personne n'avait à s'inquiéter ou à se soucier du Sénat. Néanmoins, ce dernier semble maintenant désirer une confrontation constitutionnelle. Si c'est le cas, en tant que représentants élus, nous devons être prêts à relever le défi. Si les représentants non élus veulent perturber le système, imposer arbitrairement leur volonté et s'opposer à ceux qui ont été élus ici par les citoyens, nous devons être prêts à saisir le taureau par les cornes, peu importe la difficulté, et à faire en sorte que notre pays soit administré de façon démocratique.

M. Boudria: Vous êtes d'une merveilleuse sincérité.

M. Crosbie: L'homme qui doit tout au favoritisme ne devrait pas interrompre le discours d'un homme d'État.

M. Marchi: C'est vous l'expert, John, c'est vous le spécialiste.

M. Crosbie: Si ces messieurs veulent bien se taire un instant, nous ne leur rappellerons pas leurs antécédents.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez fait du favoritisme une forme d'art, John.

M. Crosbie: Et vous?

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre!

M. Crosbie: Le chef de l'opposition s'aventure en terrain glissant lorsqu'il parle du favoritisme. Vous rendez-vous compte, monsieur le Président, que le cabinet juridique du sénateur Lewis à Terre-Neuve a obtenu des honoraires de \$479,497.98 au cours de ces trois dernières années?

M. Nunziata: Vous avez un culot incroyable, Crosbie.

M. Crosbie: Ou que le cabinet du chef de l'opposition, à Terre-Neuve . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les faits sont là. Vous ne perdez rien pour attendre.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je voudrais que nous en revenions à la motion.

M. Crosbie: Désolé, monsieur le Président, je me suis laissé distraire.